

Le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021,

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir participer au prochain Conseil municipal qui se réunira, en séance publique,

**Le jeudi 8 avril 2021 à 20 heures.**

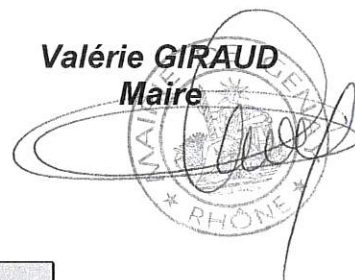
Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et pour respecter la distanciation physique et les *gestes barrières*, le Conseil municipal ne se réunira pas en son lieu habituel mais à la salle Saint Exupéry, comme le permet l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

De plus, le Conseil municipal pourra valablement délibérer si un tiers de ses membres est présent et chaque membre pourra être porteur de deux pouvoirs.

Cette convocation tient lieu de justificatif de déplacement, en complément de l'attestation de déplacement dérogatoire, dont chaque conseiller municipal doit être porteur, avec le motif n°6 « Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».

Comptant sur votre engagement pour le respect des mesures de protection sanitaire au cours de cette réunion, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

**Valérie GIRAUD**  
**Maire**



## **ORDRE DU JOUR**

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 1) Tableau des effectifs communaux

### **FINANCES / MARCHES PUBLICS**

- 2) Compte de gestion et compte administratif 2020
- 3) Affectation des résultats de l'exercice 2020
- 4) Budget primitif 2021
- 5) Taux de fiscalité 2021
- 6) Attribution de la contribution 2021 au CCAS
- 7) Attribution d'une subvention d'équipement pour construction de logements sociaux
- 8) Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- 9) Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance